

Etudes de médecine: Maggie De Block va verrouiller la sortie

MIS EN LIGNE LE 21/11/2018 À 06:00 ↗ PAR [ERIC BURGRAFF \(/121/DPI-AUTHORS/ERIC-BURGRAFF\)](#)

Trop d'étudiants en médecine malgré les examens d'entrée ? Maggie De Block va couper dans le vif : à partir de 2025 les quotas de numéro Inami seront doublés d'un système « d'attestations de contingentement ». En dehors de ce cadre, médecins et dentistes ne pourront pas exercer leur profession.



Trop d'étudiants en médecine malgré les examens d'entrée ? Maggie De Block va couper dans le vif à la fin des études. © Photo News.

J amais, jusqu'ici, un ministre n'a osé prononcer une interdiction d'exercer à l'égard de diplômés en médecine parce qu'ils sont « hors quota fédéral ». On leur a toujours permis – qu'ils soient francophones ou néerlandophones d'ailleurs – d'avoir accès à cette profession pour laquelle ils ont étudié comme personne durant 6 ou 7 ans, quitte à faire payer aux générations futures les dépassements du passé.

Il ne faut jamais dire jamais... Dans sa déclaration de politique générale lue mardi après-midi à la Chambre, la ministre Maggie De Block (VLD) a changé de ton. *« Afin de s'assurer que les quotas pour les médecins pour 2025 et les années suivantes et ceux pour les dentistes pour 2024 et les années suivantes seront respectés, je soumettrai cette année au gouvernement un arrêté royal prévoyant l'introduction du système appelé "attestations de contingentement", annonce-t-elle. L'objectif est, à partir de l'entrée en vigueur de cet arrêté royal, d'autoriser uniquement l'accès au stage et à la profession aux candidats médecins et dentistes à condition qu'ils soient en possession d'une telle attestation ».*

Troc avec les francophones

En clair, la ministre de la Santé annonce mettre en place un verrou supplémentaire destiné à contrer la difficulté des entités fédérées à respecter les quotas de formation dans ce secteur. Pour comprendre il faut rembobiner le film de l'histoire sur ce sujet. Ces dernières années, la Communauté flamande (un peu) et la Communauté française (beaucoup) ont produit des milliers de médecins surnuméraires par rapport aux quotas édictés par le fédéral, quotas censés refléter le niveau des besoins. Arrivant au pouvoir en 2014, Maggie De Block a voulu remettre de l'ordre dans cette histoire. Un troc a été conclu avec les francophones : délivrance d'un numéro Inami à tous les surnuméraires en échange, d'une part d'un filtre efficace au début des études, d'autre part d'une réduction des quotas francophones pendant une dizaine d'années pour « rembourser » cette faveur fédérale.

Ce filtre a pris la forme d'un concours en fin de première en 2016 et 2017 avant d'être réduit à néant par des actions en justice. En septembre 2017, le premier examen d'entrée francophone dans le secteur semblait avoir apaisé les tensions (avec 647 lauréats en médecine pour 607 numéros Inami disponibles il n'y avait pas péril en la demeure). En septembre 2018, la donne a profondément changé : 1.042 lauréats en médecine pour seulement 505 numéros.

Même en comptant cyniquement sur une part d'échecs, il semble évident qu'il y aura trop d'étudiants à la sortie théorique des études en 2024. *« Laisser des gens entamer des études de médecine tout en sachant que près de la moitié d'entre eux est de trop, ce n'est pas correct »*, avait commenté la ministre. En face, on rétorque notamment que ces émois ministériels n'ont aucun sens tant qu'on

continue à donner, sans condition, des numéros Inami à tous les étudiants européens qui frappent à la porte de la Belgique (près de 500 par an ces derniers temps).

Les Communautés compétentes

Quoi qu'il en soit, la ministre veut régler définitivement la question des surnuméraires. À partir de 2025 pour les médecins (ceux qui entreront en septembre 2019) et de 2024 pour les dentistes (ceux qui sont entrés en septembre 2018), elle verrouillera la sortie des études : l'accès à un des numéros Inami sera conditionné à la possession d'une "attestation de contingentement" dont le nombre ne dépassera pas les quotas fixés pour l'année en question. Pour être certaine que le message soit clair Maggie De Block ajoute : d'une part, *« les maîtres de stage ne pourront plus former de candidats qui ne sont pas en possession d'une telle attestation »* ; d'autre part *« seuls les candidats en possession d'un tel sésame pourront facturer des prestations à l'assurance maladie »*.

Examen d'entrée plus sévère ? Concours en début d'études ou en fin de bac ? Concours d'accès après six ans ? Maggie De Block ne s'intéresse pas à la question. Elle rappelle, toujours dans sa note de politique générale, que *« ce sont les Communautés et non l'Etat fédéral qui sont compétentes pour prendre des mesures visant à aligner le flux entrant dans la formation de base de médecin et de dentiste sur les quotas fédéraux. Des excédents comme ceux accumulés par le passé ne seront plus autorisés. Parce que je veux faire tout ce qui est en mon pouvoir pour éviter à des jeunes gens d'entamer une formation longue et coûteuse pour ensuite constater qu'ils ne peuvent pas entamer leur stage et donc ne pourront jamais exercer leur profession ! »*

Le ton se fait plus sage pour conclure : *« Je vais proposer dans le cadre de la Conférence interministérielle Santé publique, élargie aux ministres des entités fédérées en charge de l'enseignement, d'entamer la négociation d'un protocole d'accord. »*

Catherine Fonck (CDH): «Irresponsable et inacceptable»

↗ E.B.

A la lecture de la note de politique générale de Maggie De Block, la députée CDH Catherine Fonck a avalé son café de travers...



« La ministre met tout simplement un tour de vis supplémentaire. Cela signifie que tous les étudiants hors quotas seront bloqués. Ils le seront d'autant plus que les maîtres de stage auront interdiction de les former. La seule solution pour ces jeunes sera de partir faire leur spécialisation à l'étranger. Après une ou deux années dans ce régime, ils pourront revenir en Belgique où ils recevront automatiquement un numéro Inami au nom de la libre circulation des diplômes. Le tout alors que 106 communes wallonnes sur 269 sont en pénurie de généralistes, que la pyramide des âges va voir des centaines de médecins partir à la retraite côté francophone, que la France va mettre fin à ce système et qu'on laisse portes et fenêtres ouvertes aux médecins formés à l'étranger. Qu'est-ce que c'est que cette manière d'aborder la politique ? Maggie De Block fait juste de la musculation pour faire mal aux francophones. Elle refuse de prendre en compte la réalité de la

pénurie, l'impact pour les jeunes qui suivent leurs études, le fait qu'ils sont défavorisés par rapport aux étrangers qui, eux, ne subissent aucun quota. C'est juste de l'esbroufe pour séduire son électorat flamand, c'est totalement irresponsable et inacceptable. »